

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **6 septembre 2022 à 18 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et madame Louise Bergeron, trésorière, sont également présents.

22-09-277

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

22-09-278

Mandat – Procureurs à la Cour municipale

ATTENDU la nomination du procureur de la Cour municipale de Princeville Me Sylvain Beauregard au poste de juge à la Cour municipale;

ATTENDU l'offre de service présentée par l'étude Lambert Therrien Avocats pour agir à titre de procureur devant la Cour municipale de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE Mes Gabriel Bordeleau et Jean-Philippe La Haye soient nommés procureurs de la Cour municipale;

QUE le traitement soit fixé à 150 \$ de l'heure, plus les taxes applicables et que les frais de déplacement soient fixés à 75\$ par séance;

QUE la désignation de Me Sylvain Beauregard soit révoquée;

ADOPTÉE

22-09-279

Désignation de procureur pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de la Ville de Princeville

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le Procureur général du Québec et la Ville de Princeville pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Princeville;

CONSIDÉRANT que l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT que le conseil lors de sa séance du 7 novembre 1994, adoptait une résolution afin de nommer Me Sylvain Beaugard dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT la nomination de Me Beaugard à la magistrature en date du 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de sa séance du 6 septembre 2022, adoptait une résolution afin de nommer Mes Gabriel Bordeleau et Jean-Philippe La Haye de l'étude Lambert Therrien Avocats dans le cadre de cette entente;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de retenir les services professionnels de Mes Gabriel Bordeleau et Jean-Philippe La Haye de l'étude Lambert Therrien Avocats pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, Il est unanimement résolu :

QUE ce conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Mes Gabriel Bordeleau et Jean-Philippe La Haye pour agir en son nom devant la Cour municipale commune de la Ville de Princeville, en remplacement de Me Sylvain Beaugard;

QUE ce conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir en son nom de Me Sylvain Beaugard

ADOPTÉE

22-09-280

Demande d'appui – Arsenal Média (MonVicto.com)

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'appuyer l'application du site internet Monvicto.com comme organisation journalistique canadienne qualifiée auprès de l'Agence du revenu du Canada.

ADOPTÉE

22-09-281

Invitation – Brunch bénéfice 30^e anniversaire ORASSE

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'acheter 8 billets à 50\$ chacun pour le brunch bénéfice 30^e anniversaire d'ORASSE qui aura lieu le 11 septembre 2022.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

22-09-282

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 18 h 45.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire